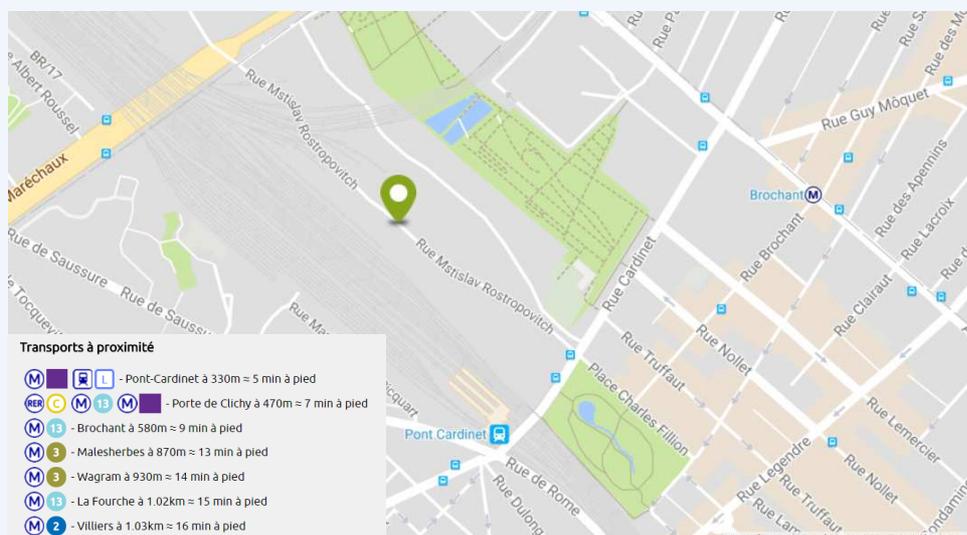


Nouvelle implantation UES AXA CS & AXA Matrix

A l'approche de l'échéance en octobre 2018 du bail des immeubles situés rue d'Amsterdam et rue Jules Lefebvre, la Direction de l'UES AXA CS & AXA Matrix a engagé une réflexion sur une nouvelle implantation qui pourrait répondre de meilleure façon aux enjeux de développement stratégique, de transformation et de réduction des coûts qui se posent aujourd'hui à l'entreprise. D'autres entités du Groupe telle qu'AXA Global P&C, Axa Global Life, Axa Liability Managers ainsi qu'une partie du GIE AXA se trouvent dans une situation similaire de fin de bail et ont décidé d'intégrer cette réflexion pour étudier la possibilité d'une implantation commune.

Celle-ci devait répondre à un certain nombre de critères dont le premier était sa localisation sur un axe Paris -La Défense afin de garantir son accessibilité par la desserte d'un réseau de transport diversifié tant pour les clients courtiers ou autres entités d'AXA que pour les salariés des entreprises concernées par ce projet.



Un autre aspect important dans le choix de l'immeuble était la nécessité de répondre aux besoins de l'entreprise en termes d'environnement et de nouvelles organisations du travail déjà largement développées ailleurs dans le Groupe. Un immeuble de type Haussmannien, peu modulable et qui plus est occupé, rendait difficile la mise en route rapide d'une véritable transformation, et ne véhiculait pas l'image de modernité souhaitée par la Direction.



Enfin dernier aspect et non des moindres, les coûts induits par l'entretien et les nécessaires mises aux normes des deux immeubles actuels qui ne vont pas dans le sens d'une économie pour l'entreprise et les nombreuses surfaces inutilisables du fait de la conception même de ces 2 immeubles représentent des dépenses inutiles.

Lors de la réunion du Comité d'Entreprise du 20 Juillet, la Direction a annoncé que la réflexion commune avait débouché sur le choix de l'immeuble JAVA situé dans le 17ème arrondissement de Paris, Quartier des Batignolles, d'où émergeront aussi d'autres immeubles de bureaux, mais aussi des immeubles d'habitation et des commerces. Le réseau des transports sera à terme très développé tout autour de ce quartier puisqu'il permettra jusqu'à 7 possibilités de dessertes et se situe à proximité du périphérique parisien.

Implantation UES AXA CS & AXA Matrix (suite)

L'immeuble comporte 7 étages et une surface utile de 23 000 m², avec une prévision de 1 550 postes installés, dont 938 pour l'UES AXACS & AXA Matrix. Il est aux normes environnementales et d'accessibilité des personnes handicapées.

Bien que très proche des voies ferrées qui desservent la gare Saint Lazare, **il est phoniquement très bien isolé**. Il comporte un hall intégrant un accueil et une cafétéria, un restaurant inter-entreprises au 1er étage, une salle de fitness et un parking à vélo. Un parking extérieur de 132 places serait réservé pour les salariés d'Axa.

Le bail serait conclu pour 9 ans avec une date prévisible d'emménagement pour l'été 2018.

Les membres du CHSCT et des élus CE ont été invités par la Direction à visiter l'immeuble le 24 juillet dernier. Quelques élus CFE-CGC ont pu participer à cette visite, ce qui leur a permis de se rendre compte sur place et de juger des éléments mis en avant par la Direction pour valider le choix de cet immeuble. **Toutefois cette seule visite ne permet pas de répondre à toutes les questions que les élus CFE-CGC ont par ailleurs adressées à la Direction**. Celle-ci devra y répondre pour que les impacts soient clairement mesurés, que les aménagements nécessaires soient réalisés et que les salariés soient rapidement informés et accompagnés si besoin.

Une des motivations de la Direction sur ce projet était le coût de l'ancienne structure et les gains potentiellement réalisables pour l'entreprise. Compte tenu de la décision qui a été finalement prise, **les élus CFE-CGC demande à connaître le coût et les économies réalisées par notre UES dans le cadre de ce projet**. Si l'effort éventuel qui sera fait par un certain nombre de salariés pour que cette nouvelle implantation soit une réussite doit se justifier par un signe positif pour les frais généraux de l'entreprise, **il doit être aussi un bénéfice concret pour le salarié**.



Bien que le temps de transport soit susceptible de s'allonger pour la plupart des salariés, le déplacement vers le quartier Batignolles serait un moindre mal pour la majorité des salariés qui souhaitaient rester dans Paris Intra-Muros. **Toutefois les élus CFE CGC souhaitent relever cette problématique d'allongement de temps de transport, demander à la Direction d'en mesurer les impacts dans l'équilibre vie privée-vie professionnelle et de réfléchir à des aménagements dans l'organisation du travail au quotidien pour répondre à cette nouvelle difficulté**.

Les élus CFE-CGC ont constaté que cet immeuble neuf et très lumineux avait une superficie qui permettait d'imaginer un environnement et une organisation du travail beaucoup plus moderne et agile qu'actuellement. Cependant il manque beaucoup de données aux élus pour juger du futur confort de travail des salariés, notamment en termes de superficie allouée par salarié, salles de réunion, salles de formation, etc.... **La CFE-CGC demande donc à la Direction des éléments factuels qui lui permettront de mesurer de façon plus précise le projet de transformation de l'environnement des salariés et les conséquences qui en découlent**.

Les expériences de ce type d'environnement déjà menées en particulier dans d'autres entités européennes du Groupe AXA sont des réussites dont la Direction pourrait s'inspirer.

En tout état de cause, **les élus CFE-CGC manquent de visibilité sur les projets de la Direction sur ce sujet précis**. Ils n'ont pas l'intention de signer un chèque en blanc à l'entreprise si la transparence en la matière n'est pas apportée et si les salariés ne sont pas intégrés dans une réflexion qui les concerne au premier chef. D'ailleurs **les élus CFE CGC soulignent qu'ils n'ont toujours pas eu le résultat de l'enquête d'occupation des locaux actuels ni de celle effectuée auprès des salariés sur l'environnement de travail afin d'affiner leur réflexion**.



La date de l'été 2018 a été annoncée pour un éventuel emménagement. Les élus CFE-CGC souhaitent connaître très rapidement le rétro planning logistique et le calendrier social adossé à ce projet. Les élus CFE CGC rappellent à la Direction qu'un des éléments de réussite de ce projet reste la cohérence et la compréhension de son contenu et la communication auprès de tous les acteurs de l'entreprise.

L'immeuble qui va héberger plusieurs entités d'AXA aura besoin d'un certain nombre de prestations internes ou externes qui existent indépendamment dans chacune de ces entités telles que le cadre de vie , les services de santé au travail , les archives , la sécurité , l'accueil , la restauration, etc... Les élus CFE CGC souhaitent connaître les axes de réflexion concernant des services qui pourraient être mutualisés dans cet immeuble et les impacts, sociaux notamment.

Malgré le grand nombre de questions auxquelles des réponses doivent être apportées par la Direction dans les mois à venir, les élus CFE-CGC pensent que cet immeuble devrait répondre aux besoins de l'entreprise pour enfin lancer sa transformation, qui dans un premier temps lui permettra de se donner une image de modernité qui lui fait défaut.



Mais le choix de l'immeuble et sa localisation ne sont pas les seuls défis auxquels la Direction doit faire face. L'accélération de la demande du Groupe en termes de rentabilité quasi immédiate oblige l'entreprise à se doter de tous les moyens pour y arriver. C'est pourquoi les élus CFE-CGC ont besoin d'avoir rapidement une visibilité sur les ambitions et les orientations de la Direction en termes de compétences requises, d'environnement et d'organisation du travail pour les salariés.

Les élus CFE-CGC veilleront à ce que tous salariés soient correctement accompagnés dans cette transformation. Les élus CFE-CGC ont déjà remonté plus de 60 premières questions à la Direction, et la liste sera enrichie de toutes les interrogations que vous nous soumettez tout au long de ce projet. N'hésitez pas à contacter vos élus CFE-CGC.

Les avis rendus par le CHSCT et par les élus du CE permettent aujourd'hui de valider le projet d'implantation dans cet immeuble et d'engager les entités dans la signature du bail. Les élus CFE-CGC vont interpeller la Direction sur la possibilité d'une visite des locaux pour l'ensemble des salariés dans les prochains mois dès que les conditions optimales seront réunies afin que chacun puisse appréhender ce nouvel environnement de travail.

Indemnité Congés Payés 1/10^{ème} en Juillet

Les élus CFE CGC ont interrogé la Direction sur ce sujet et celle-ci nous annonce qu'à l'occasion d'un changement d'outil, l'ADP applique maintenant l'article L3141-3 qui consiste à définir l'indemnité de congés payés comme 1/10^{ème} de la rémunération brute perçue sur la période de référence, sauf si ce montant est inférieur au montant de la rémunération, auquel cas le salaire est maintenu.

S'agissant d'un calcul au niveau du Groupe, nous avons remonté le dossier à nos Coordinateurs Nationaux CFE CGC afin que ce sujet soit clairement explicité par la Direction AXA et que le rattrapage potentiel soit appliqué pour l'ensemble des salariés du Groupe, impactés par ce nouveau mode de calcul.

Dès que nous aurons l'information exacte et définitive, nous ne manquerons pas de revenir vers vous

Perturbations dans l'immeuble du 52 Amsterdam

Les incidents qui ont récemment perturbé les salariés du 52 Amsterdam sont maintenant sous contrôle. La vétusté de certains composants de notre environnement nécessitent une constante surveillance des installations et malgré cela le risque zéro n'existe pas.

Les élus CFE-CGC ont pu juger de la bonne gestion de ces incidents par la Direction, qui a ainsi éprouvé sa cellule de crise, par les équipes Cadre de vie, les équipes RH et les équipes DOSI, toutes très présentes et très réactives et enfin par les salariés des deux immeubles, qui ont démontré une grande agilité et de la compréhension face à une situation qui bousculait un peu leur environnement habituel.

Les salariés démontrent encore une fois leur facilité d'adaptation quand une situation est clairement expliquée et que les mesures appropriées à la dite situation sont prises par la Direction.

Réunion des Délégués du Personnel

Comme chaque mois la réunion des Délégués du Personnel, portée par une majorité de questions de vos élus CFE-CGC, a donné lieu à des échanges fournis et quelques réponses de la Direction.

Participation de la Direction au titre de transport pendant les congés.

La Direction nous confirme qu'il faut au moins un trajet domicile-travail dans le mois pour pouvoir bénéficier de la prise en charge du titre de transport, ce qui exclut de facto nos collègues en congés CET avant retraite. Si une circulaire (JO du 20 mai 1983, texte 4766) précise effectivement cette disposition, la CFE-CGC demande à la Direction d'aller plus loin et de conserver cet avantage pour nos collègues en congés.

Par ailleurs, et contrairement à des bruits qui ont pu courir sur le sujet, la Direction prend toujours en charge 60% des frais de transport en commun. C'est le contrat Entreprise qui n'est plus utilisé (ceux ayant déjà souscrit ce contrat le conserve cependant). Pour ceux qui n'ont pas pu bénéficier d'un tel contrat, les frais sont donc remboursés sur la fiche de paye.

Compte personnel de formation

La Direction nous annonce que la caisse des dépôts et consignation a enfin corrigé l'alimentation du compte personnel de formation des droits acquis en 2015. Pour rappel, ce compte vous permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle. Ces droits vous suivent tout au long de votre carrière professionnelle, même si vous changez d'employeur ou de situation. Rendez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr ou contactez vos représentants CFE-CGC pour en savoir plus.

Visite d'AXA Partenaires et AXA Banque.

Il nous a été annoncé que ces deux sociétés sœurs ne feront plus d'intervention dans nos locaux. Elles interviendront plus longtemps sur le site de Nanterre, obligeant nos collègues à se rendre sur place pour les rencontrer. La CFE-CGC déplore cette décision et espère que la taille de notre nouvelle implantation permettra de rétablir ces permanences.

Vos élus CFE-CGC :

Patricia Nunez	57 91 63	M.Christine Leclercq	57 85 84	Sandrine Boisset	57 83 08
Yves Dremière	57 84 51	Olivier Pelras	57 84 43	Wilfried Fayolle	57 91 03
Guillaume Robieux	57 91 35	Paul de Torres	57 92 28	Muriel Mont	57 96 79
Christiana Peter	57 92 61	Isabelle André	57 89 99	Véronique Lagoutte	57 80 31
Laurent Lamarle	57 85 18	Sandrina Caraco	57 82 26	Jean-F. Grelier	57 81 78
Adeline Sangu	57 95 56	Eric Gaulmin	57 85 74	Michel Teixeira	57 94 15
Hedi Ben Sedrine	57 92 24	J.Claude Rotunno	57 93 29		